

204

DA10

Projet d'amélioration de la sécurité de la route
185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Cabano et

Saint-Louis-du-Ha! Ha! 6211-06-118

-----Message d'origine-----

De : Belzile, Louis [mailto:lbelzile@mtq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 26 octobre 2004 16:41

À : isabel.bernier-bourgault@bape.gouv.qc.ca

Cc : Loranger, Jean-Louis; "Bérubé, Victor"; "Sirois, Rénald"

Objet : Dossier de M. Claude Leblanc

Importance : Haute

Bonjour,

La présente est pour vous informer que nous avons reçu une lettre de Bombardier Produits récréatifs inc relative à leur décision de déplacer leurs activités de Cabano.

Le MTQ maintien sa position à l'effet que Bombardier avait pris sa décision de déplacer ses activités dans le secteur du lac Sload indépendamment de la construction de l'autoroute et qu'il aurait été possible de trouver une solution pour traverser la route 185 et l'autoroute à des endroits sécuritaires.

Vous trouverez une version électronique de la lettre de Bombardier Produits Récréatifs inc ainsi que la réponse du MTQ.

<<Lettre_bombardier-18oct2004_1.pdf>> <<Bombardier26octobre2004.doc>>

Merci

Louis Belzile, biologiste, M.A.

Transports Québec

Direction Bas Saint-Laurent Gaspésie Îles-de-la-Madeleine

92, 2e rue ouest

Rimouski, (QC)

G5L 8E6

Téléphone: (418) 727-3674

Télécopieur: (418) 727-3673

<mailto:lbelzile@mtq.gouv.qc.ca>

Le 26 octobre 2004

Monsieur Pierre Pichette
Vice-président aux communications
et aux affaires publiques
Bombardier Produits récréatifs inc.
726, rue Saint-Joseph
Valcourt (Québec) J0E 2L0

N/Réf. : 20-3372-9808

Objet : Dossier de M. Claude Leblanc

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 18 octobre 2004 relative à votre décision de déplacer vos activités de Cabano.

Nous sommes étonnés d'apprendre aujourd'hui que l'élément déclencheur du déplacement de vos activités est la construction d'une autoroute. En effet, selon les échanges entre nos deux organisations au début de 2002 en vue d'expliquer le projet et de connaître vos besoins, il nous a été mentionné que la compagnie Bombardier Produits Récréatifs inc. avait un autre projet en cours. C'est d'ailleurs pour ce projet que la ville de Cabano a adressé, le 20 mai 2003, à la Commission de protection du territoire agricole, une demande d'exclusion du lot 09-B-11 de sa zone agricole à des fins industrielles. Rappelons que le ministère des Transports a déposé l'étude d'impact de ce projet le 12 mars 2003 et que la période d'information et de consultation publique s'est tenue du 17 février au 2 avril 2004.

Nous convenons qu'il est dangereux, pour les motoneigistes, de traverser la route nationale 185 actuelle, et c'est probablement la raison pour laquelle votre compagnie se rendait à ses sentiers du lac Sload en passant sous le pont de la Petite rivière Savane. Avec le projet d'autoroute, la route 185 sera plus facile à traverser puisqu'elle deviendra une route locale avec un faible débit de circulation. Pour franchir l'autoroute, plusieurs solutions pourraient être envisagées, soit les deux tunnels en béton armé (8,5 mètres de largeur et 3,4 mètres de hauteur) construits pour protéger le chemin du Portage (1783), soit les ponts permettant à l'autoroute de franchir la Petite rivière Savane, soit le pont permettant au chemin de la Petite-Rivière d'enjamber l'autoroute abaissée, etc.

...2

En terminant, nous avons demandé, à quelques reprises, au propriétaire s'il existait un bail de location et nous n'avons reçu aucune copie à ce jour. Nous profitons de l'occasion pour vous demander de nous faire parvenir une copie des baux de location pour toutes les années passées au 107, route 185 à Cabano.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,

JLL/LB/dm

Jean-Louis Loranger, ing.

c. c. M^{me} Nicole Boulet, médiatrice, BAPE